



Besoin daide pour ma fille

Par **titisfara**, le **17/04/2009** à **00:13**

Bonjour,rn voila je cherche des renseignemet !!! je ss parti il y a 6 ans du domicile conjugal avec ma fille ki avai 1 an a lepoque (pour fuir les exes de colere de mon ex conjoint) nous somme passer au tribunal 1 an apre resultat il a des droit de visite aux domicile de ma grand mere 1 we sur 2 (visite kil na jamais faite) et une pension alimentaire de 75 euro (il la payer ke 4 fois au debut) la derniere fois kil est venu voir la petite cetai il y a 3 ans et demis et a lhospital car ma fille a de gros probleme de sante et ca c tres mal passer !!! la petite avait tres peur de lui !!! et maintenant il a decider de vouloir revenir a la charge pour demander de lavoir les we et la moitier des vacance !!! et si cela ne marche pas c parent a lui veulent demander des droit de visite (cela fait + de 6 ans kil non pas vu la petite et kil non pas chercher a la voir)on til le droi de faire ca ? ma fille a tres peur de cette famille et ne veu pas les voir !!!! keske je peu faire ? je ss perdu !!!!

Par **puce3869**, le **17/04/2009** à **11:31**

Les grands parents ont tout à fait le droit de demander un droit de visite sur leur petite fille.rnrnVous pourrez difficilement vous y opposer devant un juge MAIS vous pouvez demander une adaptation des droits de visite pour commencer, afin que votre fille reprenne "contact" avec ses grands parents, et ce, afin que les droits de visites se passent au mieux.rnrnSi vous pensez que cela n'est pas dans l'intéret de l'enfant, à vous d'apporter les preuves devant le juge, que cela nuirait à l'enfant.

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **19:30**

Bonsoir, Dans ce cas précis, il n'est pas du tout certain que le JAF accorde un droit de visite et d'hébergement aux grand-parents. Cordialement.

Par sÃ©na, le 29/07/2012 à 15:21

les g parents demande pas la lune juste de pouvoir voir cette petite fille qui porte leur nom et a qui on a enlevé après toute ses lectures et ses dires sur ses preuves sur une famille sans aucun problème et qui vie mariée heureux depuis 31 ans de mariages avec nos enfants et petits enfants j invite tout ceux qui pense de près ou de long du mal de notre famille avant de nous condamné et avez vous réfléchié doux vient tout se mal cette maman a peur peur de quoi réfléchisse encore une foie on veux pas la garde de enfant juste le droit de la voir ou est le mal ainsi que son papa se papa a trois autre enfants avec une autre maman et qui vie sans problème quelle dommage que cette femme n a pas compris que la vie passe vite et que chaque personne doit avoir le droit de voir son enfants simple et sans histoire on veux juste vivre heureux merci de ne pas tout déformé après cette lecture une mamie

Par sÃ©na, le 08/08/2012 à 21:20

quelle sont les droit des g parents pour avoir un droit de visite ? merci

Par cocotte1003, le 09/08/2012 à 04:14

Bonjour, les enfants ont le droit d'entretenir des relations avec leurs ascendants en conséquence les grand-parents sont en droit de demander au JAF un droit de visite, cordialement

Par sÃ©na, le 13/08/2012 à 16:30

merci pour votre message sa ma fait du bien dommage que les mamans de ses enfants séparé ne voit pas la meme chose seule les g parents de ses mamans ont la chance de voir ses enfants et les g parents du papa de l'enfants eux ne voit pas ses petits enfants ses dur de plus quand ses maman s se font des films (comme les feux de l'amour) on voit sa souvent dans des reportage ses de la folie quelle dommage que ses mamans ne voit meme pas quelle font du mal a les petits et que les petits qui vont grandir aussi ma petite fille prend 11 a la fin d'aout elle doit se posé des questions et quand elle sera devenue une femme que va t'elle pensé de sa propre maman (de quelle droit on m'a privé de la famille de mon papa) dans quelle monde on vie merci encore